

PRISE DE SANG CANABIS

Par Launa63 Postée le 30/10/2020 22:39

Je me suis fais suspendre le permis au mois de septembre pour une durée de 6 mois, je passe au tribunal début décembre pour mon infection au code de la route (conduite sous stupéfiant) et je passe à la commission fin janvier. Quand doit-on arrêter de fumer pour être sûr d'avoir des résultats négatifs . J'ai entendu diverses choses sur ce sujet ou des personnes ont arrêté un mois avant d'autres trois semaines avant qui ont passé des tests et qu'on était négatif et d'autres ont été positif je parle de la prise de sang bien sûr après je ne sais pas si ça joue le sexe de la personne dans l'histoire car toutes les personnes qui m'ont répondu où était le sexe opposé de moi . Dois-je m'arrêter maintenant ? Et Je n'ai toujours pas reçu la notification de la préfecture en me notifiant qu'ils m'ont suspendu le permis... j'ai rien reçu mais bien évidemment Je suis un peu perdu dans ma situation c'est la toute première fois que je perds mon permis pour ça j'aimerais avoir des réponses et qu'on m'éclaire un peu ma lanterne. Je suis une grosse fumeuse 6-10 joints par jour depuis mon deli je suis passé à 3 joints par jour Je compte m'arrêter d'ici une semaine définitivement jusqu'à la prise de sang mais j'ai peur qu'elle se révèle positive malgré ça

Mise en ligne le 02/11/2020

Bonjour,

Nous comprenons que vous soyez inquiète quant aux futurs résultats de votre prise de sang. Nous allons vous donner des informations qui nous l'espérons pourront vous aider.

Pour un fumeur régulier, comme c'est votre cas, les délais de détection du cannabis dans le sang sont de plus d'un mois après la dernière consommation. La durée de positivité va dépendre de la fréquence de consommation et de la quantité consommée. Aussi le cannabis est éliminé plus ou moins rapidement selon le métabolisme de chacun. Le métabolisme c'est la capacité de chaque organisme à se réguler et à éliminer les toxines, il est ainsi différent d'un individu à un autre, c'est pourquoi vos amis ont eu des résultats différents. Nous vous joignons un tableau avec les durées de positivité en fin de réponse. Vous êtes passée de 10 joints par jour à trois joints, c'est déjà un très bon début. Il semblerait que vous ayez les ressources en vous pour y arriver. Cependant ce n'est pas toujours facile d'y arriver seule et une aide extérieure est parfois très utile.

Il existe justement des structures spécialisées en addictologie, ce sont les CSAPA (Centres d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ce sont des lieux dans lesquels des professionnels spécialisés en addictologie exercent, tels que des médecins addictologues, des psychologues ou encore des travailleurs sociaux. Ils apportent du soutien et une aide pour les personnes se posant des questions sur leur consommation ou ayant envie d'arrêter. Nous vous joignons des adresses de structures près de chez vous ci-dessous. Les consultations y sont gratuites et confidentielles.

Enfin, n'hésitez pas à revenir vers nous si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation. Nous sommes disponibles tous les jours de 8h à 2h du matin par téléphone au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) et par Chat de 8h à minuit.

Bien à vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE-CSAPA-SERVICE DE PRÉVENTION ET DE FORMATION EN ADDICTOLOGIE

80 boulevard François Mitterrand
63000 CLERMONT FERRAND

Tél : 04 73 34 74 80

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h à 16h45, le mardi de 10h à 19h45 et le jeudi de 12h à 16h45

Accueil du public : Le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h à 16h45, le mardi de 10h à 19h45 et le jeudi de 12h à 16h45

Consultat° jeunes consommateurs : Assurée par des éducateurs spécialisés.

Substitution : Centre de délivrance : les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 13h et les mardis et jeudis de 12h30 à 15h30

Voir la fiche détaillée

CONSULTATIONS EXTERNES EN ADDICTOLOGIE

58 rue Montalembert
63003 CLERMONT FERRAND

Tél : 04 73 752 125

Site web : www.addictions-auvergne.fr

Secrétariat : du lundi au vendredi de 8h à 16h

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

COVID -19 : Janvier 2023: Consultations sur place aux horaires d'accueil indiqués et dans le respect des gestes de précaution.

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité